



**Commune de
Bourscheid**

Bourscheid, le 11 décembre 2020

**Réf: Etablissements dangereux
Autorisation d'exploitation
Réf. 3B/20/0077
Administration de l'environnement**

AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que M. Michel Steichen a sollicité une autorisation pour l'exploitation d'une porcherie à Welscheid.

Le public pourra consulter le dossier à la maison communale, pendant les heures de bureau.


La Bourgmestre, Annie Nickels-Theis


Le Secrétaire, Weber Alain

